RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 20 MAI 2011

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 10 Votants: 10

L'An deux mil onze

Le Vendredi 20 mai – dix-neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal: 12 mai 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER **Adjoints au Maire**., M. Dominique DURANT des AULNOIS, M. Jean-Marie THEFFO, M. Stéphane GASTAT, Mme Diane NAUDIN, Mme Claire GAUFROY-MINIERE **Conseillers Municipaux**.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M Eric COQUERY, M. Stéphane SABATIER, M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, Mme Brigitte VANDEVILLE.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent MULOT est élu secrétaire.

000

Brocante organisée par CAMÉLÉON

Monsieur le maire rappelle que CAMÉLÉON a organisé une brocante vide grenier le dimanche 17 avril 2011. D'autre part, cette festivité étant organisée sur le domaine public, il appartient à la Commune de faire payer les exposants. Il est admis depuis quelques années que la somme collectée est reversée à l'association organisatrice de l'évènement. Il a été récolté 1 012 €. Monsieur le Maire propose de reverser cette somme à l'association CAMÉLÉON.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette proposition.

<u>Remarques</u>: Monsieur le Maire indique que désormais l'implantation de manèges et ou de baraques foraines doit être soumise à l'autorisation du maire (respect des règles de sécurité et

de conformité des matériels utilisés). Il souligne que l'employé communal chargé du recensement des exploitants et de la récupération de la taxe d'utilisation du domaine public (2 € / mètre linéaire) est payé par la commune (heures supplémentaires – heures de week-end) en conséquence il proposera lors des manifestations suivantes une participation de l'organisme organisateur proportionnelle (faiblement) à la recette perçue.

Convention SMIRTOM

Monsieur le Maire qui est également le 1^{er} vice-président du SMIRTOM plus particulièrement chargé des « DECHETTERIES » (6) du SMIRTOM précise que les préposés aux déchetteries sont souvent les employés communaux des lieux d'implantation. En conséquence, la commune qui possède une déchetterie sur son territoire demande trimestriellement au SMIRTOM de lui rembourser les prestations des préposés. Pour se faire, il est nécessaire de passer une convention avec le SMIRTOM pour la mise à disposition du personnel communal pour le fonctionnement de la déchetterie.

Monsieur le Maire lit la convention proposée et demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette autorisation de signature de la convention.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Loiret (CLLAJ45)

Monsieur le Maire présente la mission du CLLAJ45 présidé par Monsieur Jacques MARTINET Maire de Saint Denis en Val. Il souligne l'importance que revêt cette aide d'accompagnement au logement des jeunes de 16 à 25 ans. La cotisation au prorata du nombre d'habitants (1316) est de 0,183 € / habitant plus une adhésion annuelle de 8,40 €. La contribution communale s'élèvera à 249,23 €.

Monsieur le Maire, après avoir insisté sur l'utilité de cette contribution la propose au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette contribution.

Monsieur le Maire félicite l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour cette adhésion unanime et sincère.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur BOUR, directeur de l'école primaire de la Commune. Ce courrier concerne une demande d'aide au frais de transport des classes. Monsieur BOUR Patrick indique les frais engagés par la Coopérative scolaire pour assurer les différents transports (ne sont pas compris les frais de transport pour la piscine directement réglés par la Commune). Cette demande d'aide est relative aux activités culturelles et sportives qui ont été mises à l'honneur cette année ainsi que la correspondance scolaire.

Il demande soit une participation de 330 € (rencontres avec les correspondants), soit 320 € (rencontres USEP sur le temps scolaire), soit 442 € (sorties culturelles). Monsieur le Maire commente cette demande et précise la participation communale dans les divers domaines. Monsieur Dominique DURANT DES AULNOIS intervient pour spécifier qu'il nous faut intervenir en terme de projet et non en terme financier. Il demande que si une participation communale est sollicitée il serait normal que les comptes de la coopérative nous soient communiqués. Cette procédure est celle exigée pour les associations avant de leur octroyer une subvention. Monsieur le Maire demande à Monsieur Olivier GRUGIER de fournir les comptes de la « coopérative scolaire ».

Dans un premier temps, après avoir écouté les différents intervenants, Monsieur le Maire soumet au vote :

« Qui est pour une participation Communale ? »:

6 voix pour;

4 abstentions.

En conséquence dans un deuxième temps « quel projet sera pris en compte ? ». Après un débat, le Conseil Municipal opte pour le projet « rencontre avec les correspondants » d'un montant de 330 €.

8 voix pour,

2 abstentions.

Monsieur le Maire précise que la somme sera payée après présentation des comptes et des factures.

Questions scolaires: Après que Monsieur Olivier GRUGIER ait fait un point de situation sur l'équipement numérique de l'école, Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux sa réflexion en matière d'Équipement complémentaire, il note que les écoles rurales sont en déphasage avec les écoles urbaines (disproportion des moyens – très haut débit – aspect financier non équivalent, etc...).

Il serait prêt, si toutefois le besoin réel s'en fait sentir, d'équiper chaque classe d'un tableau pédagogique interactif, suivant un plan d'équipement réparti dans le temps. Il a demandé à Monsieur Olivier GRUGIER la réalisation d'un devis et de se prononcer sur l'opportunité d'équiper.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal entre Messieurs THEFFO, LEBEL, GRUGIER et Madame CORMERY.

Monsieur le Maire, après avoir écouté et noté les différentes remarques y compris les références à certains travaux pédagogiques en la matière s'interroge :

Oui doit-être favorisé par la démarche :

- Les enfants scolarisés à l'école primaire afin d'améliorer la compréhension des savoirs ?
- Les enseignants dans un accompagnement pédagogique moderne ?

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir à cette possibilité d'équipement. Lors d'un conseil municipal à venir l'orientation définitive sera votée.

Prochain Conseil Municipal le 17 juin 2011.

La séance du Conseil Municipal est levée à vingt et une heure quarante. Les Membres présents ont signé le procès-verbal.